

Chers amis.

Nous espérons que vous allez pour le mieux en ces temps difficiles. La délégation de Seine-et-Marne maintient une activité adaptée aux impératifs sanitaires : accueils par téléphone ou visioconférence, groupes de parole en visioconférence également tout comme les réunions avec la MDPH, nos différents partenaires (l'administration sanitaire, l'Unafam ...). En dépit du confinement nous nous efforçons ainsi de répondre au mieux à notre mission : soutenir les familles et porter la parole des personnes atteintes de maladies psychiques.

Bonne lecture à vous !!

Actualités du département :

◇ Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne :

Les visites aux personnes hospitalisées sont maintenues, les CMP continuent à accueillir quelques patients mais les consultations se font souvent par téléphone. L'hôpital de jour du pôle de santé mentale de Nemours continue à accueillir sa patientèle.

◇ Hôpital de Melun :

Les Hôpitaux de jour et ateliers thérapeutiques sont fermés.

Depuis 15 jours, les visites ont été suspendues, sauf pour les EHPAD.

Afin de faciliter les liens entre les usagers et leurs proches, une boîte aux lettres a été installée à l'extérieur de l'hôpital. Il suffit de noter le nom du patient et le numéro de la chambre et les courriers leurs sont remis. Une ligne téléphonique de réponse aux questions a été ouverte au 01 81 74 27 99. Enfin, des tablettes sont mises à disposition des patients pour des entretiens en vidéo avec leurs proches (plus d'informations : <http://www.ghsif.fr/0/1/111/110>)

◇ GEM (Groupes d'Entraide Mutuel) de Seine-et-Marne :

Les GEM restent ouverts en respectant les mesures sanitaires : leurs activités sont maintenues mais leur fréquentation est limitée. Un lien est maintenu par téléphone pour les personnes se trouvant à leur domicile.

<https://www.unafam.org/seine-et-marne/groupes-dentraide-mutuelle>

Quelques informations

⇒ Attestation de déplacement

Des dérogations pour les déplacements des personnes en situation de handicap et leurs aidants sont prévues, les personnes concernées doivent se munir de "tout type de document attestant de la situation particulière de handicap" (la carte d'invalidité., notification MDPH...).

Sur présentation d'un certificat médical, la dérogation pour port du masque, pour ceux qui ne sont pas en capacité de le porter, est maintenue.

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/covid-19-mesures-personnes-en-situation-de-handicap-et-leurs-aidants>

⇒ Colloque de l'UNAFAM

Voici le lien pour revoir les interventions du colloque national du 7 octobre dernier consacré à la thématique : « **Qu'avons-nous appris de la crise sanitaire COVID-19 ?** » : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLRER8kCJt0O91HF2IL8ByhNGDnx4X433T>

⇒ Article sur la gestion de la 2ème vague dans les hôpitaux psychiatriques :

<https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-comment-les-hopitaux-psychiatriques-front-face-a-la-deuxieme-vague-4157935.amp?twitterimpression=true>

⇒ Qu'est-ce que l'Open Dialogue ?

Pour découvrir une forme de prise en charge fondée sur le dialogue :

<http://www.do-ge.ch/>